

Delphine Batho

*Députée des Deux-Sèvres
Ancienne Ministre*

Melle, le 8 novembre 2021

Monsieur Julien Denormandie
Ministre de l'Agriculture et de
l'Alimentation
78, rue de Varenne
75007 Paris

Lettre ouverte

Monsieur le Ministre,

Le gouvernement a la responsabilité de permettre un retour à la sérénité dans les Deux-Sèvres.

Il est manifeste depuis plus d'un an que le protocole d'accord pour une agriculture durable dans le territoire du bassin Sèvre Niortaise – Mignon, qui prévoyait la transformation agroécologique des pratiques des agriculteurs irrigants préalablement à la construction d'ouvrages de substitution, n'est aucunement respecté. Depuis, des dizaines de communes des Deux-Sèvres ont délibéré contre la construction de ces ouvrages. Et l'une des principales associations environnementales, signataire du protocole, l'a quitté.

Malgré cet état de fait, et les alertes de nombreux acteurs du territoire, l'État a décidé de passer en force et de permettre la réalisation des travaux sur une première réserve à Mauzé-sur-le-Mignon.

Aux atermoiements des institutions de la profession agricole, opposées à toute réduction sérieuse des pesticides, s'est donc ajouté un changement notable de la position de l'État qui est sorti de son rôle en passant outre le respect du protocole. Là où dans une phase antérieure il veillait à jouer un rôle de médiateur à l'écoute de toutes les parties prenantes, votre ministère a manifestement donné des consignes pour faire des Deux-Sèvres un exemple et une opération de propagande de votre politique agricole anti-écologique.

Cette logique de rapport de force est une voie sans issue. Elle est désastreuse pour notre territoire, qui ne souhaite pas être le théâtre d'une escalade de violences que nous condamnons et qui ne peut trouver de solutions à ses difficultés que dans la paix, le dialogue et la démocratie.

C'est pourquoi je vous invite instamment à mettre un coup d'arrêt à cette spirale infernale, à prendre la décision de stopper les travaux et à ouvrir la perspective d'un référendum local sur la position de l'État sur ce projet sur le fondement de l'article L123-20 du code de l'environnement.

Dans cette attente, je vous adresse, Monsieur le Ministre, mes cordiales salutations.



Delphine Batho